



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réfugiés

Question au Gouvernement n° 2371

Texte de la question

CONSEQUENCES DE LA FERMETURE DU CENTRE DE SANGATTE

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec, pour le groupe socialiste.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le centre de Sangatte est fermé. Nous étions quelques-uns à penser que cela ne réglerait pas le problème, et les événements nous donnent raison. Des dizaines d'hommes arrivent en effet tous les jours. Ils " zonent " dans des conditions épouvantables à Calais, à Dunkerque, dans les bois de Saint-Pol, à Gravelines, dans les champs entre Calais et Saint-Omer. Pour quelles raisons entreprennent-ils un voyage si long et si risqué ? Pour fuir la misère, probablement, mais surtout l'oppression, les guerres civiles - ou la guerre tout court -, pour trouver un espace de lumière et un soutien démocratique.

Un récent contrôle policier éclaire cette situation, puisqu'il a permis de dénombrer, entre autres, 355 Somaliens, 232 Irakiens, 255 Pakistanais, 197 Iraniens. Bien entendu, 90 % d'entre eux ne sont pas expulsables, car ils risquent le pire - probablement la mort - s'ils rentrent dans leur pays.

Voici, monsieur le ministre d'État, deux questions, qui sont aussi deux propositions.

Premièrement, il faut soutenir le collectif d'associations qui effectue un travail remarquable (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) et qui, avec l'appui de la région et du département, s'efforce de réparer ces situations. Cependant ses membres sont à bout de souffle ; ils n'en peuvent plus et les risques sont énormes, particulièrement sur le plan sanitaire : ainsi, la gale se répand.

Deuxièmement, il faut mettre en place une cellule d'orientation comprenant des interprètes, capable de traiter chaque cas dans sa spécificité. Ce travail relève non de la police, mais des services préfectoraux. (*" La question ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Veuillez poser votre question, monsieur Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre d'État, rien n'est plus terrible que de croire que l'on règle un problème alors que la réalité est là, prégnante. C'est l'image de la France et le sort d'êtres humains qui est en jeu.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe des député e s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire*. Je suis d'accord avec vous sur un point, monsieur Le Garrec : la fermeture de Sangatte ne règle pas le problème de l'immigration. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Ducout. Ah !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Cependant, le maintien de Sangatte l'aggravait.

Vous avez toujours été parfaitement responsable, monsieur Le Garrec, comme un certain nombre d'élus de la majorité et de l'opposition dans cette affaire. Qui m'a demandé la fermeture de Sangatte ? Des élus de la majorité, le député socialiste de la circonscription, Jack Lang, et le maire communiste de Calais. Ils l'ont fait à juste titre, car il n'y avait aucune raison que la population du Calaisis et de Sangatte accepte des conditions de

vie dont personne, sur vos territoires et dans vos circonscriptions, n'aurait jamais voulu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Il est facile d'être généreux sur le dos des autres.

Deuxièmement, monsieur Le Garrec, lorsque Sangatte était ouvert, les associations - auxquelles vous avez raison de rendre hommage - servaient très exactement 2 000 repas chaque jour. Je regarde les chiffres quotidiennement : hier, ce sont 200 repas qui ont été servis. La fermeture de Sangatte a donc divisé par dix le nombre des clandestins dans le Calaisis. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - " Très bien ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Ceux qui en doutent n'ont qu'à interroger la population.

C'est d'ailleurs avec un certain plaisir que je me suis fait remettre la médaille d'honneur de la ville de Sangatte par son maire, socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Il ne m'aurait sans doute pas décerné cette médaille s'il n'avait pas été content de la politique du Gouvernement.

Troisièmement, il faut renforcer le dispositif s'agissant de trois points au moins.

Ainsi nous avons d'abord décidé de prévoir une borne EURODAC. Elle donnera la preuve que nombre de demandeurs d'asile présentent des demandes successives dans plusieurs pays de la Communauté, ce qui est inadmissible. Nous pourrions alors les renvoyer dans leur pays d'origine.

Nous avons également négocié un certain nombre de places hors du Calaisis pour des CADAS supplémentaires.

Enfin, avec le Premier ministre, et en accord avec nos amis anglais, nous négocions avec l'Irak, l'Afghanistan et la Somalie, des vols groupés pour renvoyer chez eux des gens qui croient que l'Angleterre est un nouvel Eldorado et qui arrivent dans le Calaisis sans espoir de trouver un logement ou un travail.

Le hangar de Sangatte, où 3 000 personnes vivaient dans des conditions inadmissibles,...

M. Maxime Gremetz. C'est maintenant qu'ils vivent dans des conditions inadmissibles !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ...était un signal pour les immigrés du monde entier qui y voyait un point de passage. Ce n'était pas à l'honneur de la République française. Nous avons bien fait de le fermer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean Le Garrec](#)

Circonscription : Nord (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2371

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 décembre 2005